



Place de l'Eglise(carte ancienne)



Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle
voitures sur la chaussée,
piétons à l'abri sur les trottoirs

ARNAVILLE

ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

Bulletin Municipal

N° 195

FEVRIER 2021

SOMMAIRE :



ARNAQUE APPEL TELEPHONIQUE

- ✓ **CREATION D'UNE NOUVELLE MAIRIE**
- ✓ **ECOLE : inscriptions rentrée septembre 2021**
- ✓ **ECOLE : Au revoir Marilyne, bonjour Roxane**
- ✓ **CHUTES DE BRANCHES et D'ARBRES**
- ✓ **TAXES ELECTRICITE : LOI DES FINANCES 2021**
- ✓ **ETAT CIVIL :**
*Il ne nous est plus possible d'annoncer les évènements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.
Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.*
- ✓ **RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE**
- ✓ **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021**

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Le Site se construit petit à petit et vous pouvez y trouver de nombreuses informations

Adresse internet de la Mairie : mairiearn@numericable.fr

Téléphone : 03.83.82.62.78

Site de l'Ecole Communale : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-pam/arnaville/>

ARNAQUE APPELS TELEPHONIQUES POUR VERIFICATION DE LIGNE

Certains d’entre vous ont été contactés par le service SFR, Numéricable ou autre pour faire un bilan de votre ligne téléphonique.

Nous avons contacté l’opérateur en direct. Cette directive n’émane pas de ses services.

Ne pas exécuter la procédure, il s’agit d’une arnaque.

Il en a coûté 130 € à ceux qui y ont répondu.

TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE-MUTUALISATION DES ENERGIES

Délibération du CM en date du 29 janvier 2021 :

MARCHES PUBLICS –TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE : désignation d’un membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune

Madame Sehili, 1^{ère} adjointe, informe les Conseillers que l’entreprise SAS CAILLOUX BTP a soumissionné à l’appel d’offres relatif aux travaux « création de la Nouvelle Mairie et l’amélioration thermique du Centre Culturel », lot n° 1 Gros-Œuvre - VRD.

Cette société, dont le gérant est M. Benoît Cailloux depuis Octobre 2019, n’a plus de lien juridique avec M. René Cailloux, Maire.

Par prudence et pour éviter toute contestation ultérieure, M. le Maire est absent des débats et du vote de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les articles L.2122-26 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Considérant qu’il convient de conseiller aux élus susceptibles d’être « intéressés » non seulement de ne pas participer au vote du point incriminé mais également de se retirer de la salle du conseil municipal pendant la discussion et le vote de ladite délibération ;
- Considérant que dans le cas où les intérêts du maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour représenter la commune, soit en justice, soit dans les contrats ;
- Considérant les déclarations précitées de Madame Sehili
- Considérant que le conseil municipal doit donc désigner un autre de ses membres pour représenter la commune dans le marché de travaux relatif à la « création de la Nouvelle Mairie et l’amélioration thermique du Centre Culturel »
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

DÉCIDE de nommer Mme Marie-Catherine SEHILI, 1^{ère} adjointe, pour le suivi et la réalisation de tous actes concernant le marché public de travaux « création de la Nouvelle Mairie et l’amélioration thermique du Centre Culturel »

\$

Ces travaux, outre la rénovation du bâtiment 107 Grande Rue, comprendront également la mutualisation des énergies avec l’actuel Centre Culturel : création de réseau chauffage commun avec changement des radiateurs pour passer de l’électricité au gaz de ville et isolation des combles. Des subventions ont été obtenues pour ces travaux et de nouvelles, présentées en 2021, sont en cours d’instruction.

Les travaux devraient durer 18 mois. La crise COVID ayant déjà retardé grandement la procédure d’appel d’offres, espérons qu’elle ne retardera pas plus le chantier.

Un emprunt de 330 000€ a été conclu avec la Banque Crédit Agricole à un taux d’intérêt fixe de 0.57% sur 20 ans

ECOLE : inscription rentrée septembre 2021

La situation COVID ne permettra pas d’inscription générale pour la rentrée de septembre 2021.

Pour les enfants nés en 2018, les inscriptions peuvent se faire dès à présent en prenant contact avec la mairie qui vous remettra les documents nécessaires (tel : 03.83.82.62.78 ; mail : mairiearn@numericable.fr).

Une visite personnalisée pourra être organisée à la demande des parents. Elle pourra être fixée à tout moment en dehors des horaires scolaires.

Les enfants des villages avoisinants qui souhaiteraient être scolarisés à Arnville, seront accueillis de la même manière.

ECOLE : au revoir Marilyne, bonjour Roxane



Marilyne COLLOT , ATSEM à l'école maternelle depuis le mois de septembre 2015 a donné sa démission au 1er janvier 2021. Elle a su conquérir le cœur de nombreux bambins et a été appréciée par Sandra THOMAS, institutrice de maternelle.

Le 31 janvier 2021, elle a dit au revoir à tous les élèves de maternelle.

C'est Roxane EISENZAEMMER qui la remplacera. Titulaire d'un CAP petite enfance, elle a suivi sa scolarité dans notre école. Sa grand-mère Mme Jacqueline CORDONNIER est domiciliée dans la commune juste à côté de l'école.

Nous lui souhaitons de trouver du plaisir à exercer au sein de notre classe.

CHUTES DE BRANCHES

Les récentes intempéries et tempêtes conjugués aux épisodes de sécheresse des derniers étés ont provoqué de nombreuses chutes de branches en forêt et sur les chemins.

Le morcellement de la propriété forestière laisse de nombreuses parcelles à l'abandon et sans surveillance.

Les frênes attaqués par un champignon, la chalarose, sèchent sur pied et sont couchés par le vent. Les bords du Rupt de Mad et le secteur de l'Aulnois sont particulièrement touchés.

Les aulnes sont également attaqués par un champignon depuis 1980 et sont présents dans la même zone.

Comme ailleurs, les scolytes tuent les épicéas, y compris les gros spécimens. Le Bois Robin et son chemin ombragé est touché.

Un peu partout en pleine forêt, les chênes et les hêtres souffrent des sécheresses et canicules à répétition. Les arbres les plus vulnérables ont leur cime et grosses branches desséchées et cassées.

Les propriétaires privés sont invités à prendre des précautions et à pourvoir à l'entretien de leurs parcelles et surtout en bordure de chemin. La responsabilité du propriétaire du terrain sera engagée en cas d'accident.

Nous déconseillons la randonnée en milieu boisé en cas de vent fort.

TAXES ELECTRICITE : LOI DES FINANCES 2021

Jusqu'alors trois taxes conditionnaient vos tarifs :

La taxe intérieure : TICFE, les taxes communale : TCCFE et départementale : TDCFE

La loi des finances 2021 regroupe ces 3 taxes dans la TICFE. Cette réforme a pour objet d'intégrer les trois composantes de l'impôt sur l'électricité au sein d'un dispositif commun en harmonisant la grille tarifaire au moyen d'un tarif unique de taxation au niveau national. Cette intégration progressive se fera sur 3 ans : de 2021 à 2023.

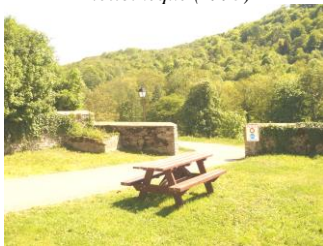
Or, jusqu'à présent, chaque commune était libre d'instaurer ou non cette taxe TCCFE. Comme Arnaville, très peu de communes l'avaient fait (27 sur 591 collectivités en Meurthe et Moselle). Les communes d'une population inférieure ou égales à 2 000 habitants dépendent du SDE54 (Syndicat départemental d'électricité 54) et depuis sa création en 1998, il n'avait pas souhaité la mettre en place.

A titre indicatif (source SDE 54) un particulier vivant dans l'une de ces 564 communes meurthe et mosellanes n'ayant pas instauré cette TCCFE : pour une consommation de 1 000kWh payera un coût supplémentaire de 3.74€ en 2021, 5.62€ en 2022 et 7.96€ en 2023 auquel s'ajoutera l'augmentation de la part départementale de 6.25% induite par ce projet de loi des finances. (Sans compter l'augmentation de l'électricité de 1.6% au 1^{er} février 2021 quel que soit votre prestataire)

C'est le SDE qui percevra cette recette « imposée » qui doit servir avant tout aux collectivités soit en reversement partiel à la commune, abondement de subventions sur les travaux de réseaux ou d'éclairage public, accompagnement d'actions communales ou intercommunales sur la maîtrise de l'énergie ou le développement des énergies renouvelables.... Autant de possibilités qui seront débattues entre les communes et le SDE.



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division(2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

Naissances : nos félicitations

- Naomi, dernier bébé de l'année 2020, est née le 31 décembre au foyer de Françoise DORDAIN et Johann KIRCH. La famille est domiciliée 209 Rue des Juifs.
- Ethan, premier bébé de l'année 2021, est né le 1^{er} février 2021 au foyer de Sandra BRAUSEM et Cyril FORTIN. La famille est domiciliée 144 Grande Rue.

Mariage : nos félicitations

- Le 13 février 2021 a été célébré le mariage de Noémie GROTZKI et Damien TRZEPLA. Le jeune couple habite 191 rue des Juifs.

Décès : nos sincères condoléances

- ✓ Madame Françoise LECLERC, née à Arnaville en 1946, est décédée le 2 décembre 2020 à Pompey. Jusqu'à son départ pour Pagny sur Moselle elle habitait la maison au 1 rue de Novéant (détruite pour y créer le parking actuel).

RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire**.

Une attestation de recensement, à **conserver précieusement**, lui sera remise.

Pour l'année 2021 il s'agit de : ANTOINE Isaline, BRAHIMI Yanis, GOUSSOT Florian, MAUJEAN Yoann, NEY Théo, TESCHER Solène.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (à compléter)

Année 2021	Animations	Organisateur
16 mai	Brocante	Association des fêtes
22 mai	Lecture à la Bibliothèque	Je Bouquine à Arnaville
20 juin	Marche Gourmande	Association des fêtes
27 juin	Elections Régionale et Départementales (à confirmer)	
17/18 Juillet	Fête Patronale	Association des fêtes
Octobre	Bourse aux plantes	Association des fêtes
Octobre	Repas des Anciens	CCAS
	Exposition	Association des fêtes
28 novembre	Marché de Noël	Association des fêtes
4 décembre	St Nicolas	Amicale Sapeurs-Pompiers
11 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Nous espérons que les manifestations reprendront de façon régulière en 2021.

Nous ne pouvons donner des dates définitives, le calendrier sera revu au fil du temps.



réhabilitation
école communale (2011) et
périscolaire (2015)

En cours:

Préparation chantier
Nouvelle Mairie :
Appel d'Offre.

Extension cimetière.



